Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_035-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B26-035

Séance du lundi 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en Salle An Amzer Vad à Lannéanou, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 30 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 24
Nombre de votants : 24

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Marion Picart, Arnaud Favé, Christine Prigent, Julien Kerguillec, Sébastien Marie, Pierre Le Goff, Jonas Plusquellec, Joseph Irrien, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Nathalie Barnet, David Guyomar, Alban le Roux, Eric Cloarec, Anne-Lise Jacq, Yvon Denis, Patrick berger, Pascal Lecomte, Hervé Loussaut, Philippe Adam, Marc Boizard, Anne-Marie Kerviel, Gilles Creach.

Étaient absents excusés : Guy Pennec, Joëlle Huon, Catherine Tréanton, Sandrine Autret, Sandrine Delory, Julie Hamon, Michael Restier, Hervé Cillard, Gwenolé Guyomarc'h, Serge Wlodarczak, Bernadette Auffret, Stéphane Lozdowski.

Attribution de subventions aux organismes ayant pour objet de participer à la création ou la reprise d'entreprise au titre de l'année 2026

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°16 "Permettre aux acteurs économiques de s'adapter"

Rapporteur : Marion Picart

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, Morlaix Communauté accompagne et soutient les initiatives contribuant au dynamisme économique du territoire, à l'emploi local et au maintien d'un tissu entrepreneurial diversifié.

À ce titre, plusieurs organismes intervenant dans les domaines de la création, de la reprise et du développement d'entreprise ont sollicité une participation financière de la collectivité afin de soutenir le fonctionnement de leurs structures respectives.

En effet, Morlaix Communauté s'appuie sur plusieurs opérateurs de proximité, aux compétences et champs d'intervention complémentaires, afin de mettre en œuvre sa politique de développement économique. Ces structures participent activement à l'accompagnement des porteurs de projets, au financement de l'initiative économique, à la sécurisation des parcours entrepreneuriaux ainsi qu'à l'émergence d'activités nouvelles sur le territoire communautaire.

Par leurs actions, ces partenaires contribuent notamment :

- à favoriser l'entrepreneuriat et l'insertion économique,
- à soutenir les publics éloignés des dispositifs bancaires classiques,
- à accompagner le développement d'activités économiques locales,
- à consolider l'économie sociale et solidaire ainsi que les nouvelles formes d'entrepreneuriat.

Considérant l'intérêt territorial des missions exercées par ces structures et leur complémentarité avec les actions conduites par la collectivité, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux organismes partenaires pour l'exercice 2026, selon les modalités précisées ci-après.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_035-DE

Bénéficiaires	Subvention attribuée 2025	Subvention sollicitée 2026	Proposition 2026
1) CAE29-Chrysalide est une coopérative d'activité et d'emploi qui permet à des porteurs de projet qui veulent entreprendre de développer leur projet sans créer immédiatement leur propre entreprise. Concrètement, la CAE propose un statut d'entrepreneur salarié permettant de tester, développer et pérenniser son activité au sein de la coopérative. La CAE assure l'accompagnement et le suivi individuel du porteur de projet, propose un parcours de formation adapté et met en réseau. Elle assure également la gestion administrative, comptable, et fiscale. Plan d'actions 2026 : • Mener des actions de promotion et d'orientation des porteurs de projet : réunions d'information, présence lors d'événements liés à la création d'entreprise, rencontre avec les acteurs locaux de l'accompagnement, • Accueillir les porteurs de projets et les intégrer en CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) : permanences à Quai 5 et l'AFPA, entretiens individuels avant intégration dans la CAE (objectif de 4 intégrations pour Morlaix Communauté), • Accompagner et gérer les activités hébergées : suivis individuels, formations, rencontres et mise en réseau. Budget global prévisionnel pour 2025 : 601 314 € *Prévisionnel 2025 : 617 000 €* *Réalisé 2025 : 563 863 €*	2 700 €	4 000 €	2 700 €
2) L'ADIE est une association pour le Droit à l'Initiative Économique. Elle œuvre pour l'inclusion économique en facilitant l'accès à la création et au développement d'entreprise pour les personnes éloignées du système bancaire traditionnel. Elle finance les porteurs de projet ou les entrepreneurs via le micro-crédit professionnel, complété, le cas échéant, par les prêts solidaires. Ce dispositif contribue à soutenir l'entrepreneuriat des publics fragiles ou en reconversion. Objectifs : • Accompagner et financer des projets de création et de développement de micro-activités par des personnes en situation d'exclusion • Apporter une solution aux difficultés de mobilité que peuvent connaître les personnes en recherche d'emploi par le financement d'un véhicule, d'un permis de conduire, d'une formation ou d'un déménagement Plan d'actions 2026 :	3 000 €	5 000 €	3 000 €

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_035-DE

• Animer des campagnes d'information et de sensibilisation à la création d'entreprise • Renforcer les liens avec les partenaires locaux • Sensibiliser les jeunes à la création d'entreprise • Se rapprocher des entrepreneurs en activité • Développer l'entreprenariat féminin • Sensibiliser et accompagner les entrepreneurs à la transition écologique Budget global prévisionnel pour 2026 : 345 521 € *Prévisionnel 2025 : 384 350 €* *Réalisé 2025 : 326 500 €*			
3) France Active Bretagne, membre du réseau associatif France Active, compte 68 adhérents au 31/12/2025. La structure a pour mission d'accompagner, financer les porteurs de projet et les structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Son soutien vise en particulier les projets à impact social, territorial ou environnemental ainsi que les publics rencontrant des difficultés d'accès bancaire. La structure intervient en appui aux entrepreneurs pour permettre l'accès à l'emprunt bancaire en leur fournissant des garanties d'emprunt. Par ailleurs, France Active Bretagne dispose d'un accompagnement sur la structuration financière : accompagnement, prêt à taux 0, conseils et orientations. Morlaix Communauté est sollicitée pour la première fois pour contribuer au financement de l'association qui porte un poste de chargé de mission dédié à l'accompagnement des projets sur le territoire, dans un contexte de fragilité financière de la structure. Budget global prévisionnel pour 2026 : 32 612 € pour le développement économique du territoire de Morlaix Communauté	0 €	4 000 €	4 000 €
Total	**5 700 €**	**13 000 €**	**9 700 €**

Vu le Projet de Territoire de Morlaix Communauté adopté le 27 juin 2022, Enjeu 3 « Une économie dynamique et diversifiée », Orientation stratégique 16 « Permettre aux acteurs économiques de s'adapter », Action 16.1. « Accompagner la création et la transmission d'entreprises pour consolider l'emploi » ;

Vu la délibération D26-095 du 29 juin 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil de Communauté vers son président et le bureau ;

Il est proposé au Bureau communautaire :

- **d'attribuer les subventions suivantes, au titre de l'année 2026, à :**
  - **CAE29-Chrysalide, pour un montant de 2 700 €,**
  - **ADIE, pour un montant de 3 000 €,**
  - **France Active Bretagne, pour un montant de 4 000 €**

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_035-DE

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions définissant les modalités de calcul, de versement et d'utilisation des dites subventions, et tout autre document afférent à ces dossiers.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

